



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

apprentissage

Question écrite n° 64817

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des apprentis en fonctions à la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Savoie. Il apparaît, comme le soulignent à juste titre les syndicats, que les chances d'embauche de ces apprentis dans les entreprises au terme de la période d'apprentissage sont limitées, compte tenu de l'appréhension existant chez beaucoup de dirigeants vis-à-vis de cette administration. La formation reçue dans ces services ne correspond pas non plus aux besoins spécifiques des entreprises. Dès lors, la meilleure solution consisterait à intégrer ces personnes dans l'administration, ce qui n'est pas possible sans passer le concours externe, comme le prévoient les textes afin de maintenir une égalité d'accès des citoyens aux emplois publics, à juste titre. Une solution médiane consisterait, afin de prendre en compte cette situation spécifique, à autoriser une contractualisation permettant un maintien pour un ou deux de ces jeunes dans les services afin de leur permettre de présenter dans de bonnes conditions les concours de recrutement. Il souhaite connaître la suite que le Gouvernement entend donner à cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64817

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4345